ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2010

1° DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ZAC DU TOULICOU – SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Une procédure d'expropriation étant en cours sur la Zone d'Aménagement Concerté du Toulicou, la Communauté de Communes ne dispose pas d'un calendrier précis quant à la date de commencement des travaux sur cette zone. Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de signer des conventions d'occupation précaire à titre gracieux avec les anciens exploitants de ladite zone afin qu'ils puissent continuer à exploiter les terrains agricoles vendus à la Communauté de Communes le temps de l'avancement du dossier. S'il reste des parcelles disponibles, des conventions d'occupation précaire seront ensuite signées avec les anciens propriétaires des mêmes terrains.

2° FINANCES
DDR PROGRAMMATION 2010 – DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Il sera proposé au Conseil Communautaire de déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rurale – Programmation 2010.

Ces dossiers concernent les services :

- Service TIC : Pour la mise en place d'une solution de dématérialisation des actes, la création d'un système d'informations géographiques intercommunal et l'acquisition de serveurs – Coût prévisionnel total de 55 350 € HT

- Service Economie : Pour la création d'une zone d'activité (tranche 1) sur Lourdes – Coût prévisionnel total de 364 000 € HT

- Service Enfance/Jeunesse : Pour la réalisation de travaux dans les écoles :
  - Ecole de Poueyferré : 350 000 € HT
  - Ecole d'Adé : 100 900 € HT
  - Ecole de Loubajac : 28 000 € HT

3° MEDIATHEQUE
PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « LA LETTRE ET LE SIGNE » ET « CREATION D'UN BLOG »

Il sera proposé au Conseil Communautaire de modifier le plan de financement de cette opération initialement approuvée par délibération du 17 décembre 2009.

Les deux opérations « La lettre et le signe » et « Création d'un blog » seront ainsi réunies au sein d'un même dossier pour un montant estimatif total de 20 019 € TTC. Les financements seront sollicités à hauteur de 51,50%.

4° AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU CADRE DE VIE
SCOT TOL : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRES

Suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes actée par délibération de la Communauté de Communes le 7 avril dernier et à l'intégration de la commune de Bartrès à la Communauté de Communes du Pays de Lourdes depuis le 1er janvier 2010, il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder de nouveau à la désignation d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant supplémentaires, mais par vote à bulletin secret, pour siéger au sein du Syndicat Mixte du SCOT de Tarbes Ossun Lourdes, la délibération du 7 avril 2010 étant en conséquence retirée.

5° DEVELOPPEMENT LOCAL
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES VALLEES DES GAVES

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves a procédé à la révision de ses statuts lors de sa séance du 1er avril 2010. Il sera ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces modifications statutaires.

6° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2010 – SERVICE DE RESTAURATION

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place du service de restauration des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes pour la saison d'été 2010. Cette mise en place comprend la location de la cuisine de Sarsan pour la confection des repas ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

7° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS DE LOURDES ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs de Lourdes pour l'été 2010, soit du 5 juillet au 27 août. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

8° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS PREADOLESCENTS DE LOUBAJAC ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs préadolescents de Loubajac pour l'été 2010, soit du 5 juillet au 27 août. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

9° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS MULTI-SITES MATERNELS DE LOURDES ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs multi-sites maternels de Lourdes pour l'été 2010 sur les sites de Lannedarré, du Lapacca et de l'Ophite

du 5 juillet au 27 août. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

10° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEILS DE LOISIRS MULTI-SITES D'ADE, POUEYFERRE ET SAINT-PE-DE-BIGORRE ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place des Accueils de Loisirs multi-sites d'Adé, de Poueyferré et de Saint-Pé-de-Bigorre basés sur les écoles des mêmes communes du 5 juillet au 20 août 2010. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

11° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS SPORTIFS ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs Sportifs à Lourdes pour l'été 2010, soit du 5 au 23 juillet. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

12° ENFANCE ET JEUNESSE
ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS « SPORTS ETE JEUNES » ETE 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs pour adolescents « Sports Eté Jeunes » pour l'été 2010, soit du 5 au 23 juillet. Cette mise en place comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués.

13° PERSONNEL
RENFORT SAISONNIER AU SERVICE DE LA CYBERBASE

Il sera proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi saisonnier à temps complet pour la période du 1er juin au 31 août 2010 afin de renforcer l'équipe de la Cyberbase durant la période estivale.

14° PERSONNEL
TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2010

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver le tableau théorique des effectifs 2010 de la Communauté de Communes.

15° PERSONNEL
MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à une modification de la délibération du 22 décembre 2005 arrêtant le régime indemnitaire du personnel communautaire.